

DU CONCEPTEUR ANIMATEUR D'ATELIER A MEDIATION ARTISTIQUE (DUCAAMA) 1ERE ANNEE

· DU CONCEPTEUR ANIMATEUR D'ATELIER A MEDIATION ARTISTIQUE (DUCAAMA) 1ERE ANNEE

Actuellement, l'offre de prise en charge de la souffrance et des difficultés psychiques s'étend à des pathologies psychiques et sociales de plus en plus diversifiées, qui ne répondent pas toutes à des modalités restreintes au registre de la parole et/ou de

Horaires et Session de formation

Horaires

Elle a lieu un mois sur deux ; chaque session dure une semaine, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h.

Calendrier des sessions de 2025

Pour la 1ère année (2025), la formation aura lieu aux dates suivantes :

- 20-24 janvier 2025
- 17-21 mars 2025
- 19-23 mai 2025
- 22-26 septembre 2025
- 17-21 novembre 2025

Pour la 2ème année (2026), la formation se déroulera de janvier à novembre; les dates restent à préciser, en fonction du calendrier universitaire.

Présentation

Actuellement, l'offre de prise en charge de la souffrance et des difficultés psychiques s'étend à des pathologies psychiques et sociales de plus en plus diversifiées, qui ne répondent pas toutes à des modalités restreintes au registre de la parole et/ou de la prise en charge individuelle.

La formation de ce DU se propose d'interroger les processus à l'oeuvre dans les pratiques qui articulent l'expression artistique au soin et à l'accompagnement.

La réflexion y est soutenue par des outils théoriques et méthodologiques

Infos clés et site web

Lieu de la formation

- Campus Berges du Rhône (BDR)

Public

Niveau(x) de recrutement

- BAC+3

Public ciblé

Ce diplôme d'université s'adresse aux professionnels ayant des pratiques soignantes, éducatives, sociales ou artistiques, qui utilisent ou

Durée de la formation

175h (cours) + 70h (stage) + 5h (tutorat) = 250

Responsable(s) de la formation

[Tamara GUENOUN](#)

Contact secrétariat

[Jean-Noël MABIALA](#)

Tél : 04 78 69 76 04

Rythme

Une semaine tous les deux mois, soit 5 sessions par année et 35 heures par session

issus des champs de la psychologie référée à la psychanalyse et à la phénoménologie, de l'art et de la culture.

Le programme de chaque année se décline en :

- 5 sessions, réparties sur 5 semaines de cours, 7h par jour (soit des modules de 35h)
- 2 semaines de stage, soit 20 demi-journées. Elles peuvent être étalées sur plusieurs mois.

La durée du DU est fixée à un total **annuel** de 175 heures de cours, plus 70 heures de stage par année ; auxquelles s'ajoutent 5 heures de tutorat.

Volume horaire totale pour **les deux ans** = 350h (cours) + 140h (stage) + 10h (tutorat) = **500 heures**

Admission

Candidature

Modalités de candidature

Le dépôt de candidature se fait via [eCandidat](#) suivant le calendrier ci-après.

- Début du dépôt des candidatures : 2 septembre 2024
- Date limite : 29 septembre 2024
- Réunion de la commission de pré-sélection : 1er octobre 2024

Les candidats retenus seront convoqués par mail à un entretien ; les autres recevront un courrier à leur adresse, indiquant les motifs du refus de leur candidature.

Entretiens d'admission et réunion de la commission pour la décision finale : 15 /19 octobre 2024. Prévoir des disponibilités sur la journée.

Et après ?

Activités visées / compétences attestées

Le concepteur-animateur d'atelier à médiation artistique est apte à exercer les activités suivantes :

- l'analyse des besoins du public en fonction du contexte et du cadre institutionnels (soin, formation, éducation, insertion professionnelle)
- la conception et l'animation d'atelier à médiation artistique
- l'évaluation du dispositif d'atelier à médiation artistique

Secteur(s) d'activités ou types d'emploi accessibles

Avec cette formation, le/la concepteur.rices-animateur.rice d'atelier à médiation artistique est apte à exercer les activités suivantes :

- Analyse des besoins du public en fonction du contexte et du cadre institutionnels (soin, formation, éducation, insertion professionnelle)
- Conception et animation d'atelier à médiation artistique

Coût de la formation

Financement individuel (par an), dont 34€ de frais de scolarité	Prise en charge (par an) dont 34€ de frais de scolarité
Année 1 (2025) : 2534 €	Année 1 (2025) : 4534 €
Année 2 (2025) : 1989 €	Année 2 (2025) : 3034 €
Année 2 (2026) : 2534 €	Année 2 (2026) : 4534 €

